



Lettre ouverte à Monsieur Le Ministre de la Justice

Le 08 avril 2016

Monsieur Le Ministre,

Nous sommes plus de deux mille à nous être rassemblés sous la forme d'un collectif, le « Collectif contre Dentexia ».

Nous avons eu recours en tant que patients à des cabinets dentaires à coûts moindres gérés par l'association Dentexia, soit directement soit indirectement dans le cadre d'une même nébuleuse aux fins commerciales. Ces centres dentaires étaient localisés à Lyon (Tête d'Or et Grange-Blanche), Vaulx-en-Velin, Chalon-sur-Saône, Colombes, Paris (Saint-Lazare et avenue Poincaré) et Marseille (cabinet King). Sur les huit centres précités, sept ont fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire et sont aujourd'hui fermés, laissant sur la touche de très nombreux patients en situation de grande détresse physique, psychologique et financière. Un seul centre a été repris (Saint-Lazare) dans des conditions qui restent à surveiller.

Nous vous écrivons en premier lieu, Monsieur le Ministre, pour débloquer la situation des centaines de patients impactés par « l'affaire Dentexia », et dont le souhait le plus ardent et le plus urgent est de voir se terminer leur chantier dentaire. Nous demandons au Ministère de la Justice de trouver des solutions pour que tous ces patients bénéficient d'une expertise gratuite mais ayant valeur légale, c'est-à-dire conduite par un dentiste expert auprès des tribunaux. Ces examens cliniques bucco-dentaires constituent en effet un préalable indispensable pour permettre la prise en charge par d'autres praticiens exerçant en cabinet libéral ou dans des centres de santé. Ces examens devront être pratiqués avec la garantie d'une couverture des patients et des praticiens en cas de problèmes liés aux soins initiaux prodigués par Dentexia. Il incombera aux services du Ministère de la Santé et à leurs partenaires de régler les modalités techniques permettant la reprise et la finalisation des soins, mais le verrou consistant à missionner (voire réquisitionner) des experts judiciaires ne peut être levé sans votre intervention.

Nous vous écrivons ensuite, Monsieur le Ministre, en tant que victimes probables d'infractions. En effet, un grand nombre d'entre nous a payé d'avance l'intégralité de ses travaux dentaires. Pourtant, les soins, lorsqu'ils ont débuté, n'ont pas été terminés. Nous estimons avoir été escroqués. D'autres patients ont contracté des emprunts, grâce à des sociétés de crédit (comme Franfinance ou Sofemo-Cofidis) qui ont permis à Dentexia d'encaisser des règlements alors que les traitements n'étaient pas effectués. Nous attendons des autorités de la République qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir et de leur devoir pour que lumière soit faite sur ces agissements, de façon à faciliter l'indemnisation des victimes notamment par le biais de fonds de garantie *ad hoc*.

Nous vous écrivons enfin, Monsieur le Ministre, pour vous demander de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que justice soit rendue. Les dizaines de plaintes déposées spontanément auprès des différents tribunaux concernés n'ont à ce jour reçu aucune réponse de la part de l'institution judiciaire,

laissant les victimes supposer que celle-ci se désintéresse de leur sort et qu'aucune procédure ne sera lancée, ce qui n'est pas acceptable. Les personnes humaines ne peuvent être réduites à des « machines à cash », et leurs corps assimilés à des entités abstraites, sur lesquelles il ne s'agirait que de poser une marchandise, des implants et des prothèses, dans des centres au sein desquels les outils de suivi de « production » et de rendement servent de cache-misère à une gestion défailante, voire crapuleuse. Les responsables et les complices des dérives opérées dans les centres dentaires Dentexia et affiliés doivent être poursuivis, notamment le président de Dentexia M. Pascal Steichen (dont il s'agira de vérifier s'il a organisé l'insolvabilité des centres placés sous sa direction et de déterminer son niveau de responsabilité) ; certains responsables de centres dentaires ayant couvert des malversations ou des manquements ; certains salariés zélotes ayant permis que des pratiques scandaleuses se développent à large échelle ; enfin, certains fournisseurs peu scrupuleux sur l'origine ou la qualité de leur matériel. Nombre d'entre nous s'estiment en outre victimes de malfaçons, de sur-traitement ou de mutilations, impliquant la responsabilité de praticiens ayant vraisemblablement fauté dans l'exercice de leur métier. Les coupables devront être identifiés pour être jugés et punis selon la Loi.

Nous sommes confiants, Monsieur le Ministre, que le Ministère dont vous avez la charge saura travailler en étroite collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé pour donner avec lui une sortie par le haut à ce scandale sanitaire et financier indigne d'un pays développé et des valeurs sociales défendues par le gouvernement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Collectif des plaignants contre Dentexia